

INVITATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DE KUDELSKI S.A.

Par la présente, nous invitons les actionnaires de notre société à voter en ligne ou au travers du représentant indépendant sur les objets de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 21 avril 2022 à 14 heures sans la présence des actionnaires, au siège de la société, Route de Genève 24, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne.

Avis concernant la propagation du coronavirus (COVID-19)

En conformité avec l'article 27 de l'Ordonnance 3 COVID-19 du Conseil fédéral du 19 juin 2020, nous demandons aux actionnaires qui souhaitent exercer leurs droits de vote d'utiliser à cet effet le portail de vote en ligne géré par Computershare Suisse SA ou de fournir une carte de vote complétée à Me Olivier Colomb, le représentant indépendant qui participera à l'Assemblée Générale. Veuillez consulter les sections C et D ci-dessous pour plus de détails.

Ordre du jour

1. **Approbation du rapport de gestion (composé des comptes annuels de Kudelski S.A., des comptes consolidés du Groupe et du rapport annuel 2021)**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion (composé des comptes annuels de Kudelski S.A., des comptes consolidés du Groupe et du rapport annuel 2021).

2. **Emploi du bénéfice au bilan de Kudelski S.A.**

Le Conseil d'administration propose :

Chiffres en milliers	Réserve d'apport de capital	Bénéfice au bilan
Réserves disponibles	68'702	21'429
Distribution ordinaire provenant des réserves issues d'apport de capital :		

- CHF 0.10 (dont CHF 0.05 prélevé sur la réserve d'apport de capital et CHF 0.05 sur le bénéfice au bilan) sur 50'736'972* actions au porteur	-2'537	-2'537
- CHF 0.01 (dont CHF 0.005 prélevé sur la réserve d'apport de capital et CHF 0.005 sur le bénéfice au bilan) sur 46'300'000 actions nominatives	-232	-232
Report à compte nouveau	65'933	18'660

* Ce chiffre représente le nombre d'actions au porteur portant dividende au 31 décembre 2021. Il peut varier en fonction de l'émission d'actions nouvelles en faveur de collaborateurs, intervenant entre le 1 janvier 2022 et la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Sous réserve de l'acceptation de la proposition, la distribution sera versée le 28 avril 2022 sur présentation du coupon No 24 (prélèvement de CHF 0.05 sur la réserve d'apport de capital) et du coupon No 25 (prélèvement de CHF 0.05 sur le bénéfice au bilan). La distribution sur le bénéfice au bilan fera l'objet d'une retenue de l'impôt anticipé de 35%.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction pour l'exercice 2021.

4. Votes sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction

Conformément à l'article 28 des statuts, le Conseil d'administration propose de voter séparément les rémunérations globales des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction.

4.1 Vote contraignant sur la rémunération globale des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le montant global maximal de CHF 1'750'000.- accordé au Conseil d'administration pour la rémunération de ses membres pour la période allant de cette assemblée générale 2022 à l'assemblée générale ordinaire 2023 ;

4.2 Vote contraignant sur la rémunération globale des membres de la Direction

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le montant global maximal de CHF 11'500'000.- accordé à la Direction pour la rémunération fixe et la rémunération variable de ses membres pour les périodes respectives suivantes : pour la rémunération fixe, la période allant du début du mois de juillet 2022 jusqu'à la fin du mois de juin 2023 ; pour la rémunération variable, l'année 2022.

5. Elections des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire individuellement en tant que membres du Conseil d'administration pour une période allant jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale ordinaire suivante :

- 5.1 M. Laurent Dassault
- 5.2 M. Patrick Foetisch
- 5.3 M. Michael Hengartner
- 5.4 M. André Kudelski
- 5.5 Mme Marguerite Kudelski
- 5.6 M. Pierre Lescure
- 5.7 M. Alec Ross
- 5.8 M. Claude Smadja

6. Réélection du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire pour une période allant jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale ordinaire suivante, Monsieur André Kudelski en tant que Président du Conseil d'administration.

7. Elections des membres du Comité de nomination et de rémunération

Le Conseil d'administration propose d'élire individuellement en tant que membres du Comité de nomination et de rémunération pour une période allant jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale ordinaire suivante :

- 7.1 M. Patrick Foetisch
- 7.2 M. Pierre Lescure

7.3 M. Alec Ross

7.4 M. Claude Smadja

8. Réélection du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose d'élire jusqu'au terme de la prochaine Assemblée Générale ordinaire Me Olivier Colomb, Notaire à Morges, en tant que représentant indépendant.

9. Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers SA à Lausanne (Pully), en tant qu'organe de révision pour une nouvelle durée d'un an.

10. Modification des Statuts – Article 6 - Capital conditionnel (droits d'option ou de souscription)

Le Conseil d'administration propose d'augmenter le Capital conditionnel d'un montant de Fr. 4'000'000.- par l'émission de 500'000 actions au porteur A d'une valeur nominale de Fr. 8.-

L'article 6 des statuts est dès lors modifié comme suit :

TITRE II – CAPITAL-ACTIONS	
Version actuelle	Proposition
<p>Article 6 – Capital conditionnel (droits d'option ou de souscription)</p> <p>Le capital-actions sera augmenté d'un montant maximum de Fr. 1'497'424.- par l'émission d'un maximum de 187'178 actions au porteur A d'une valeur nominale de Fr. 8.-, à libérer entièrement, au fur et à mesure de l'exercice des droits d'option ou des droits de souscription d'actions qui seront attribués aux collaborateurs de la société et des sociétés affiliées. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires est exclu. Les conditions d'option ou de souscription d'actions sont fixées par le conseil d'administration. L'émission à un prix inférieur aux conditions du marché est autorisée.</p>	<p>Article 6 – Capital conditionnel (droits d'option ou de souscription)</p> <p>Le capital-actions sera augmenté d'un montant maximum de Fr. 5'497'424.- par l'émission d'un maximum de 687'178 actions au porteur A d'une valeur nominale de Fr. 8.-, à libérer entièrement, au fur et à mesure de l'exercice des droits d'option ou des droits de souscription d'actions qui seront attribués aux collaborateurs de la société et des sociétés affiliées. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires est exclu. Les conditions d'option ou de souscription d'actions sont fixées par le conseil d'administration. L'émission à un prix inférieur aux conditions du marché est autorisée.</p>

11. Modification des Statuts – Article 7 - Capital autorisé

Le Conseil d'administration propose de renouveler pour une durée de deux ans à compter de l'Assemblée générale ordinaire 2022, l'autorisation qui lui avait été accordée d'émettre un capital autorisé d'un montant maximum de Fr. 32'705'312.

L'article 7 al.1 des statuts est dès lors modifié comme suit :

TITRE II – CAPITAL-ACTIONS	
Version actuelle	Proposition
Article 7 – Capital autorisé Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions en une ou plusieurs étapes, jusqu'au 15 avril 2022, d'un maximum de Fr. 32'705'312.- par l'émission de 3'768'164 actions au porteur d'une valeur nominale de Fr. 8.- et de 3'200'000 actions nominatives d'une valeur nominale de Fr. 0.80 à libérer entièrement.	Article 7 – Capital autorisé Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions en une ou plusieurs étapes, jusqu'au 21 avril 2024, d'un maximum de Fr. 32'705'312.- par l'émission de 3'768'164 actions au porteur d'une valeur nominale de Fr. 8.- et de 3'200'000 actions nominatives d'une valeur nominale de Fr. 0.80 à libérer entièrement.

12. Divers

L'invitation complète est publiée le 18 mars 2022 dans la « Feuille Officielle Suisse du Commerce » (FOSC) ainsi que sur notre site internet : www.nagra.com

A. Rapport annuel

Le rapport annuel 2021 (français et anglais) qui comprend notamment les comptes annuels de Kudelski SA et les comptes consolidés (anglais), le rapport de rémunération et le rapport de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires sur notre site internet www.nagra.com depuis le 24 mars 2022.

B. Droit de vote

Contre attestation de leur qualité d'actionnaires (justification de leur dépôt bancaire), les titulaires d'actions au porteur peuvent obtenir leur carte de vote jusqu'au vendredi 15 avril 2022 auprès de Computershare Suisse SA, (e-mail : kudelski@computershare.ch). Les cartes de vote sont utilisables uniquement pour voter en ligne ou au travers du représentant indépendant comme détaillé ci-dessous dans les points C. et D.

Les titres doivent être bloqués jusqu'au lendemain de l'Assemblée générale.

C. Vote en ligne sur Portail Investisseurs

Les actionnaires ont la possibilité de voter en ligne sur le portail suivant : **www.gvote.ch** du 11 avril au 19 avril 2022. En cas de problème, vous pouvez contacter la société Computershare Suisse SA à l'adresse suivante : business.support@computershare.ch ou au numéro d'urgence +41 62 205 77 50 de 08h00 à 17h00.

D. Représentant indépendant

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par le représentant indépendant, Me Olivier Colomb, Notaire, Place Dufour 3, 1110 Morges etude@morgesnot.ch.

Pour être prises en compte, les cartes de vote doivent parvenir au représentant indépendant jusqu'au 19 avril 2022.

Le représentant indépendant exercera les droits de vote conformément aux instructions des actionnaires. En l'absence d'instructions, il s'abstiendra.

Cheseaux-sur-Lausanne,

Le 15 mars 2022

Kudelski S.A.

Au nom du Conseil d'administration

Le Président : M. André Kudelski